

## Généralité

Le présent document complète « Les conditions générales de vente (CGV) des prestations de LGEV Sàrl » disponibles à l'adresse : <https://www.lgev.ch/documents>.

Les conditions générales de vente des prestations de LGEV Sàrl (« CGV ») règlent les droits et les devoirs réciproques entre LGEV Sàrl (ci-après « LGEV ») et ses clients (ci-après « Le Client » ou « Participant »), conjointement « Les Parties ».

Nous entendons ici par « Prestations » toute participation à un cours, une formation ou un atelier dispensé par LGEV .

## Cours, Formations, Ateliers

LGEV propose différents cours, formations et ateliers. Suivant la nature de la prestation cette dernière peut être disposée dans les locaux de LGEV, dans un établissement tiers ou à domicile (liste non exhaustive). Le lieu sera déterminé par le contrat et/ou selon accord entre Les Parties.

Dans le cadre de cours collectifs ou d'ateliers, le détail ou programme sera disponible sur notre site internet au moment de l'inscription.

## Conditions de participation

Toute personne majeure ou ayant atteint l'âge minimal requis au moment de l'inscription. Selon accord entre Les Parties, des exceptions peuvent être faites.

Les Prestations sont données exclusivement en langue française.

Le Participant doit pouvoir parfaitement comprendre et s'exprimer en langue française.

Chaque participant est tenu d'être assuré en responsabilité civile (RC), maladie et accident.

Le Participant doit avoir payé l'intégralité de ses factures ouvertes avant le début de la Prestation.

Suivant la nature de l'activité de la Prestation, un point de rendez-vous différent peut-être donné. Dans pareil cas, le point de rendez-vous sera défini par écrit entre les deux Parties.

### **Points concernant les enfants (mineur):**

- Les enfants doivent être propres et autonomes pour se rendre aux toilettes. En cas de nécessité, l'enfant est tenu de disposer d'habits de rechange et de pouvoir se changer seul.
- Si l'enfant doit prendre des médicaments, les parents doivent le signaler par écrit à LGEV au préalable. LGEV décline toute responsabilité en cas de problèmes liés à la médication.

LGEV ne donne aucune médication, sans informations préalables des parents. En cas d'accident, les parents seront consultés si nécessaire.

- En cas de maladie, l'enfant ne pourra pas participer aux activités de groupe. LGEV évaluera si l'enfant est en capacité de suivre la Prestation. A défaut, le représentant légal devra venir chercher l'enfant.
- Le représentant légal devra être joignable en tout temps, notamment en cas d'accident ou de maladie. Le représentant légal pourra établir une liste de contacts d'urgence.
- A la fin d'une prestation, le représentant légal est tenu de venir se présenter lui-même pour récupérer

l'enfant. A défaut, il devra établir une liste de personnes autorisées à venir chercher l'enfant. Une pièce d'identité peut être exigée.

- Il est possible que nous organisions des goûters, fêtes ou événements. Toute allergie et/ou intolérance doit nous être communiquée ainsi que les instructions quant à la consommation de boisson ou nourriture doit nous être annoncées au moment de l'inscription.
- Hors événements particuliers, l'enfant viendra avec son propre goûter / sa propre nourriture. Le partage d'aliments n'est pas autorisé entre les enfants. Durant nos cours, les enfants auront à disposition de l'eau, dans un verre individuel.
- L'enfant est tenu de respecter les consignes et instructions qui lui sont données. Une attention particulière sera donnée sur les consignes de sécurité.
- Un enfant perturbant le cours peut en être exclu temporairement ou définitivement. Cela ne donnera pas droit à un remboursement.

## Horaires, absence, ou annulation

La Prestation débute et se termine selon les horaires définis. Tout dépassement de plus de 10 minutes sera facturé CHF 25,00 par tranche de 15 minutes entamée.

Le Participant annoncera à LGEV son absence dans les meilleurs délais.

L'absence du Participant quelle qu'en soit la nature ne donne pas droit à un remboursement. Dans la mesure du possible, une Prestation de remplacement sera proposée.

Si une Prestation particulière devait être donnée, des frais supplémentaires pourraient être appliqués, selon accord entre les Parties.

Si LGEV venait à devoir annuler une Prestation, cette dernière sera intégralement remboursée.

Dans le cas d'une Prestation annuelle ou pour une période définie, la prestation est due pour toute l'année ou la période, même si elle n'est plus fréquentée.

## Résiliation / réservation / inscription / délais

En cas de résiliation ou de renonciation à la Prestation, sauf accord entre les Parties, la Prestation reste due et doit être payée, même si elle n'est pas consommée.

Sauf mention contraire sur le contrat, une réservation et/ou inscription est valable immédiatement et votre place vous est réservée.

Sauf mention contraire sur le contrat, le délai de correction et de paiement de votre inscription est de 3 jours à compter de votre inscription.

En cas de non paiement dans le délai imparti votre place ne pourra plus être garantie et pourra être attribuée à un tiers. Des frais administratifs peuvent vous être facturés.

## Processus et conditions d'inscription

En règle générale, les inscriptions s'effectuent en ligne, via notre plateforme d'inscription disponible sur notre site internet [www.lgev.ch](http://www.lgev.ch).

Le Participant doit être majeur ou avoir atteint l'âge minimal requis au moment de l'inscription. Lors du processus d'inscription, les mineurs doivent être accompagnés par un représentant légal disposant de l'autorité parentale.

Le Participant s'engage à fournir et compléter sa demande d'inscription avec des données correctes et à jour.

En complétant le formulaire d'inscription et en validant ce dernier, un contrat est établi entre le Participant, son représentant légal et LGEV.

La validation du formulaire d'inscription génère automatiquement la facture liée à la Prestation commandée. Cette dernière équivaut à une reconnaissance de dette au sens de l'art. 82 LP.

Après soumission du formulaire d'inscription, il sera demandé au Participant ou à son représentant légal, de vérifier ses informations et de retourner l'inscription dûment datée et signée à LGEV.

Sauf mention contraire, si la facture n'est pas soldée dans le délai imparti, votre place ne vous sera plus réservée et votre inscription considérée caduque. Dans pareil cas, des frais administratifs peuvent être perçus. En règle générale, ils s'élèvent à CHF 50.00.

Seul le Participant s'étant inscrit à la Prestation peut disposer de ladite Prestation. Sauf accord entre les Parties, un Participant ne peut être remplacé ou représenté par un tiers.

## Divers

Selon certaines activités, nous pouvons être amené à produire du contenu multimédia (photographies / enregistrements audio ou vidéo). Si le Participant ne souhaite pas figurer sur le contenu multimédia, il doit au préalable en informer LGEV.

La matériel multimédia pourra être utilisé par LGEV à des fins de marketing ou d'illustration sur différents supports, tels que des flyers, affiches, site internet, etc...

## Responsabilité

Chacun reste responsable de ses actes. De même, en cas de dégât ou de vol de matériel personnel du Participant par un tiers à LGEV, en aucun cas LGEV ne pourra être tenu pour responsable.

En cas de dégât sur du matériel appartenant à LGEV et mis en prêt durant la Prestation, l'auteur du dégât reste responsable et est tenu au remplacement à neuf du matériel, par son équivalent.

Certaines Prestations impliquent l'utilisation d'outils numériques, électroniques, électriques, d'outils manuels, etc... LGEV mettra tout en œuvre pour s'assurer de la bonne utilisation des outils et réduire les risques notamment en supervisant l'utilisation des outils et en fournissant des consignes d'utilisation et de sécurité. Toutefois, en cas de problème, LGEV ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable.

La responsabilité de LGEV commence dès le début de l'heure de La Prestation et s'arrête à la fin de l'heure de la Prestation. Les heures sont définies par la Prestation et/ou le contrat.

## Références

Les documents sont disponibles à l'adresse : <https://www.lgev.ch/documents>